

Réservé au club :

Pièces à joindre : ☐ Règlement ☐ Caution ☐ Certificat médical ou questionnaire de santé
☐ Charte de l'escrimeur.euse ☐ Licence validée ☐ Fiche assurance complémentaire

Observations :

FICHE D'INSCRIPTION DE L'ESCRIMEUR.EUSE

Saison 2026-2027

LE TIREUR / LA TIREUSE

NOM : _____

PRENOM : _____

BLASON OBTENU (Aucun / Jaune / Rouge / Bleu / Vert / Noir) : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ / _____ / _____

☐ Homme ☐ Femme (pour l'opération escrime féminine, voir page 3)

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

VILLE : _____

TELEPHONE PORTABLE ESCRIMEUR.EUSE : _____

TELEPHONE PORTABLE RESPONSABLE LEGAL : _____

EMAIL ESCRIMEUR.EUSE : _____

EMAIL RESPONSABLE LEGAL : _____

☐ GAUCHER ☐ DROITIER (en vue d'une location de tenue)

TYPE D'INSCRIPTION : ☐ Première licence ☐ Renouvellement

Date et signature du tireur.euse :

Date et signature du responsable légal :

CERTIFICAT MÉDICAL OU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Le document à fournir dépend de votre âge et de votre situation. Merci de cocher et joindre le document correspondant :

	Certificat médical	Questionnaire de santé
Mineur.e	Non	Obligatoire
Majeur.e (- de 40 ans)	Obligatoire pour une première licence uniquement	Obligatoire pour un renouvellement
Vétérane (- de 65 ans)	Obligatoire pour une première licence uniquement	Obligatoire pour un renouvellement
Vétérane (+ de 65 ans)	Obligatoire tous les ans	—

☐ Document joint (voir tableau ci-dessus)

DROIT À L'IMAGE ET SECOURS

☐ J'autorise le Cercle d'Escrime de Couffouleux à utiliser mon image, ou celle de mon enfant, (photographies, vidéos, pages web) dans le but de promouvoir la pratique de l'escrime et le Cercle d'Escrime de Couffouleux sous réserve de tous mes droits établis selon la loi informatique et libertés. Il ne sera pas fait un usage commercial de cette image.

☐ J'autorise le club à prévenir les pompiers ou le SAMU en cas d'accident survenu lors de la pratique de l'escrime afin qu'ils puissent assurer les mesures nécessaires.

Date et signature de l'escrimeur.euse ou de son responsable légal si mineur.e :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je soussigné(e) _____ déclare avoir reçu, pris connaissance du règlement intérieur du Cercle d'Escrime de Couffouleux (texte complet page 5) et accepte de le respecter et de m'y conformer.

Date et signature de l'escrimeur ET du responsable légal si mineur.e :

COTISATION ANNUELLE ET CAUTION

Individuel :

☐ 279 €

Opération escrime féminine : 50€ de réduction pour les femmes (nées avant 2010 inclus), sous réserve d'acceptation du projet.

Ou

Famille (licence FFE + cotisation par membre) :

☐ 239 €

☐ 2 cours par semaine (adultes uniquement) : + 50 €

Assurance complémentaire fédérale (voir Mémento saison 2026-2027) :

☐ Option 0 : 0,51 €

☐ Option + : 1,09 €

Total cotisation + assurance : _____ €

Le tarif comprend : la licence Fédération Française d'Escrime et la partie Ligue Occitanie d'Escrime, l'assurance de base, la cotisation au Cercle d'Escrime de Couffouleux, la rémunération des enseignants, le prêt du matériel si nécessaire, le prêt de la tenue si nécessaire.

Le tarif ne comprend pas : le règlement des compétitions auxquelles le tireur.euse participe.

☐ **Chèque de caution de 300€**, non encaissé, restitué en fin de saison contre la tenue empruntée. Le chèque de caution sera encaissé à la date du premier cours de la saison 2027/2028 si la tenue n'est pas restituée et que l'escrimeur.euse ne s'inscrit pas pour la saison à suivre.

☐ **Achat d'un gant (25€) :** _____ €

Total matériel : _____ €

ACQUISITION DE MATÉRIELS PERSONNELS

Le club prête du matériel d'escrime pour les nouveaux.elles venus.ues et débutants.es. Cependant nous souhaitons, si les licenciés.ées perdurent dans leur pratique de l'escrime au sein de notre club, qu'ils.elles s'équipent et achètent leur matériel personnel. Il est évident que cela doit être progressif. À chaque début de saison le club fait des commandes auprès de fournisseurs spécifiques à notre sport. Nous avons avec eux des tarifs préférentiels. Pour des questions d'hygiène, masque et gant sont adaptés. Les armes, les fils de corps, les sous-cuirasses pourront suivre.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Possibilité de paiement de la cotisation en 3 fois par :

☐ Chèque (libellé à l'ordre du Cercle d'Escrime de Couffouleux)

Détails : encaissés en Nov 2026, Janv 2027, Mars 2027 (à noter au dos des chèques). Si les noms du tireur.euse et du payeur.euse sont différents, merci de noter le nom du tireur.euse au dos.

Prélèvement	si 279 €	si 239 €
Nov 2026	93 €	80 €
Janv 2027	93 €	80 €
Mars 2027	93 €	79 €

Montants indicatifs hors gant / cours supplémentaire / assurance complémentaire.

☐ Espèces

☐ Chèques Collégiens

☐ Pass'Sport

Merci d'indiquer le mode de règlement retenu :

☐ Chèque global, libellé au nom de _____

☐ 3 chèques, libellés au nom de _____

☐ Si achat d'un gant, règlement par chèque libellé au nom de _____

☐ Espèces pour un montant de _____ €

☐ Chèques Collégiens d'un montant de _____ €

☐ Pass'Sport sous présentation d'un courrier nominatif

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026/2027

Le Cercle d'Escrime de Couffouleux est une association loi 1901. Son but déclaré est la pratique de l'escrime. L'adhésion à l'association implique l'acceptation et le respect des règles indiquées dans le présent règlement intérieur qui précise et complète les statuts du club. Chaque membre de l'association est donc tenu de les respecter et d'aider à les faire respecter dans le cadre de son activité associative.

Art.1 : Chaque membre doit :

- se conduire de manière à ne pas mettre en danger la sécurité de quiconque
- se conformer aux recommandations des dirigeants et du Maître d'armes
- avoir une tenue conforme aux exigences de la pratique de l'escrime
- respecter le matériel
- garder les lieux propres
- signaler au début de chaque séance les problèmes particuliers de santé (prise de médicaments, accidents récents...). Un certificat médical pourra être exigé dans certains cas.

Art.2 : L'association et le Maître d'armes ne sont pas responsables :

- des accidents ou incidents survenant en dehors des heures de cours normales, en particulier en ce qui concerne les enfants
- des vols dans les vestiaires
- des détériorations de matériel personnel

Art.3 : À l'inscription une cotisation est obligatoirement due. Le paiement en plusieurs fois n'est qu'une facilité de paiement. Il ne constitue en rien et en aucun cas une réserve de remboursement de toute ou partie de la cotisation. En cas d'arrêt, le club ne remboursera pas la cotisation versée à l'inscription.

Art.4 : À la fin de chaque saison sportive, tout le matériel prêté ou loué par l'association devra être rendu propre et en bon état. Dans le cas contraire le chèque de caution demandé en début de saison serait de plein droit à l'encaissement. Tout tireur, à l'entraînement ou en compétition, qui casse ou perd le matériel qui lui a été prêté ou loué sera tenu de le rembourser ou de le remplacer. Si le matériel a moins d'un an, au prix du neuf, et au-delà à 50% du prix du neuf.

Art.5 : En cas d'accident, l'association et le Maître d'armes ont l'entière délégation des adhérents (et des parents pour les enfants mineurs) pour prendre les décisions qui leur paraissent les plus appropriées. D'une façon générale les parents acceptent les risques ordinaires de l'activité sportive de leurs enfants. Les absences anormales des mineurs sont à régler par leur famille et ne peuvent engager la responsabilité de l'association et du Maître d'armes.

Art.6 : Pour une meilleure gestion des licenciés, chaque adhérent sera intégré dans les bases de données informatiques internes au club. Si le licencié ne souhaite pas figurer sur le site internet du club, il doit le mentionner sur la fiche d'acceptation du règlement.

Art.7 : Les horaires d'ouverture de la salle sont à votre disposition.

Art.8 : Ne jamais laisser votre enfant seul si le club n'est pas ouvert, ne le laisser qu'au Maître d'armes. À la fin du cours, les mineurs ne sont pas autorisés à sortir seuls de la salle d'armes sauf si leurs parents en ont informé par écrit le Maître d'armes.

Encadrement

Maître Florence GORDON assurera les cours. Titulaire du Brevet d'État d'Éducateur Sportif 1^{er} degré Escrime, elle est chargée de la partie pédagogique. En cas de problème majeur en dehors de ce contexte, les parents ou les adhérents devront s'adresser à l'un des membres du bureau.

Tout cas non prévu par le présent règlement sera examiné et traité en réunion. Seul le bureau sera habilité à effectuer une éventuelle modification.

Joindre le Cercle d'Escrime de Couffouleux

Maître Florence GORDON : 06.21.92.36.65

Vous pouvez joindre le bureau par courriel à l'adresse : escrime.couffouleux@gmail.com

AUTORISATIONS PARENTALES

Pratique de l'escrime pour les mineurs.es

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant
_____, l'autorise à pratiquer l'escrime au sein du Cercle d'Escrime de Couffouleux :
(cocher les cases vous concernant)

- ☐ À l'entraînement
- ☐ Aux compétitions, après une année de pratique d'escrime et le passage des blasons requis
- ☐ Aux compétitions avec surclassement

Date et signature du ou des responsables :

Fin du cours

Je soussigné(e) _____, agissant en qualité de responsable légal, autorise
mon fils/ma fille (*) _____ à partir seul.e du club à la fin du cours. Je dégage le club et
ses membres de toute responsabilité en cas d'accident.

(*) rayer les mentions inutiles

Date et signature du ou des responsables :

En cas d'intervention médicale ou chirurgicale

Je soussigné(e) _____, agissant en qualité de responsable légal, du.de la
licencié.e, déclare accepter que les responsables de l'association autorisent, en mon nom, une intervention
médicale ou chirurgicale en cas de besoin urgent.

Date et signature du ou des responsables :

Personnes à prévenir en cas d'accident

NOM : _____

PRENOM : _____

Père – Mère – Tuteur – Tutrice – Autre (rayer les mentions
inutiles)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

NOM : _____

PRENOM : _____

Père – Mère – Tuteur – Tutrice – Autre (rayer les mentions
inutiles)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

CHARTRE DE L'ESCRIMEUR.EUSE

En t'inscrivant au club, tu souhaites apprendre l'escrime. Pour cela il te faut savoir qu'à chaque fois que tu rentres dans la salle d'armes il y a des règles que tu dois respecter :

- Dire bonjour à toutes les personnes présentes (enfants comme adultes).
- Venir saluer ton maître d'armes. Dans les cas où tu as été absent.e lors du dernier cours ou que tu es en retard, n'oublie pas de lui présenter tes excuses.
- Ne pas chahuter et rester calme en toute circonstance.
- Te préparer rapidement pour ne pas perdre de temps et pour ne pas en faire perdre aux autres.

L'escrime est un sport ancien et il te faut savoir qu'il y a des traditions à respecter qui sont :

- Respecter les autres (les écouter quand ils.elles parlent, ne pas se moquer d'eux.elles, ...)
- Accepter toutes les invitations à combattre (assauts, matchs).

Avant de partir de la salle d'armes tu ne dois pas oublier de :

- Ranger le matériel que tu as utilisé.
- Te changer dans le calme et vérifier que tu n'oublies AUCUNE DE TES AFFAIRES avant de partir.
- Patienter DANS la salle d'armes en attendant que tes parents viennent te chercher car tu ne dois pas partir tout.e seul.e. Ton maître d'armes souhaite peut-être parler à tes parents.
- Dire au revoir à ton maître d'armes, à tes camarades et à toutes les personnes présentes dans la salle.

À cela d'autres règles (règles de sécurité, règles du jeu) pourront être ajoutées. Elles te seront enseignées et tu t'engages à toutes les respecter.

Moi, _____, déclare que je respecterai la charte de l'escrimeur.euse.

Le :

Signature :